



Primes Frontalier 2021

Instrument
de vente pour
conseillers

Helsana
Engagée pour la vie.

Check-list nouvelle admission Bilas

Nouveau frontalier moins de 3 mois (assurance actuelle pas en CH)

- Offre complétée intégralement + signature

Nationalité étrangère:

- Copie permis G (si pas encore en possession copie contrat de travail)

ou

- Autorisation 120-jours (routiers)

Nationalité CH:

- Attestation employeur suisse (attestation avec date de début d'activité en Suisse ou copie contrat de travail)
- Certificat de domicile en France (si pas en possession justificatif de domicile = copie bail de location ou copie facture d'électricité)
- Travailleur indépendant
 - Autorisation de travail ou extrait du registre de commerce
 - Inscription ou décompte AVS suisse

Nouveau frontalier plus de 3 mois (assurance actuelle pas en CH)

- Offre complétée intégralement + signature
- Confirmation de l'Office cantonal de l'assurance maladie que la personne n'est pas exemptée

ou

- Confirmation de la prolongation du droit d'option ou de l'octroi d'un nouveau droit d'option pour l'assurance en Suisse

Nationalité étrangère:

- Copie permis G (si pas encore en possession copie contrat de travail)

ou

- Autorisation 120-jours (routiers)

Nationalité CH:

- Attestation employeur suisse (attestation avec date de début d'activité en Suisse ou copie contrat de travail)
- Certificat de domicile en France (si pas en possession justificatif de domicile = copie bail de location ou copie facture d'électricité)
- Travailleur indépendant
 - Autorisation de travail ou extrait du registre de commerce
 - Inscription ou décompte AVS suisse

Assuré/e Bilas – changement d'assureur CH-CH

Changement possible seulement pour le 01.07 ou 01.01. en respectant les délais de résiliation légaux

- Offre complétée intégralement + signature et copie de la police d'assurance

Nationalité étrangère:

- Copie permis G

Nationalité CH:

- Attestation employeur suisse (ou copie contrat de travail ou dernière fiche de salaire en masquant les montants)
- Certificat de domicile en France (si pas en possession justificatif de domicile = copie bail de location ou copie facture d'électricité)
- Travailleur indépendant
 - Autorisation de travail ou extrait du registre de commerce
 - Inscription ou décompte AVS suisse

Départ à l'étranger – changement d'assureur

Les clients peuvent changer d'assurance en cours d'année en cas de transfert du domicile à l'étranger. Il est important que nous disposions d'une confirmation de résiliation de l'assurance précédente. Il se peut que des compagnies d'assurance acceptent la résiliation seulement en respectant les délais de résiliation légaux.

En cas de questions, votre responsable courtier se tient à votre disposition.
Nous vous remercions pour votre collaboration.

Helsana
Service clients Etranger

Assurance de base (BILAS)

Progrès

Assurance de base bilatérale (BILAS)

Enfant	avec accident	sans accident
0	48.20	44.90
Jeune	avec accident	sans accident
300	173.70	161.60
Adulte	avec accident	sans accident
300	193.00	179.50

Quels sont les soins pris en charge ?



Soins en Suisse Tous types de soins (urgents, nécessaires, programmés)



Soins en France Tous types de soins (urgents, nécessaires, programmés), remboursés en fonction des bases légales de remboursement de la Sécurité sociale. (carte vitale)

Primes dans les pays de la CE/AELE dans l'assurance de base 2021 (avec risque accident)

France

Caisse	No. OFSP	Adultes (26+) Prime	Jeunes adultes (19+) Prime	Enfants (0+) Prime	
Agrisano Brugg	1560	560.00	560.00	196.00	
Aquilana Baden	0032	734.50	587.60	183.70 91.90	dès le 3ème enfant
Arcosana Luzern	1569	420.00	315.00	92.40	
ASSURA Pully	1542	531.00	531.00	168.70	
Avenir Martigny	0343	538.70	431.00	110.00	
CONCORDIA Luzern	0290	566.60	453.30	141.70	
CSS Luzern	0008	1420.00	1065.00	312.40	
Easy Sana Martigny	0774	487.00	390.00	110.00	
Helsana Zürich	1562	600.00	540.00	150.00 60.00	dès le 3ème enfant
Intras Luzern	1529	860.00	645.00	189.20	
KPT Bern	0376	630.00	582.00	189.00	
Moove Sympany	0057	258.00	238.70	64.50	
Mutuel Martigny	1479	345.60	276.00	100.00	
ÖKK Landquart	0455	655.00	655.00	163.80	
Philos Martigny	1535	503.50	403.00	100.00	
Progrès Zürich	0994	193.00	173.70	48.20 19.30	dès le 3ème enfant
Provita Wintertur	0182	308.90	231.70	74.20	
Sanitas Zürich	1509	420.00	357.00	126.00	
SWICA Winterthur	1384	810.90	608.20	194.70	
Visana Bern	1555	724.20	507.10	203.10	
Vivao Sympany Basel	0509	683.00	546.40	170.80	

Primes dans les pays de la CE/AELE dans l'assurance de base 2021 (sans risque accident)

France

Caisse	No. OFSP	Adultes (26+) Prime	Jeunes adultes (19+) Prime	Enfants (0+) Prime	
Agrisano Brugg	1560	532.00	532.00	186.20	
Aquilana Baden	0032	690.40	517.80	172.60 86.30	dès le 3ème enfant
Arcosana Luzern	1569	390.60	293.00	85.90	
ASSURA Pully	1542	493.90	493.90	156.90	
Avenir Martigny	0343	501.00	400.80	102.30	
CONCORDIA Luzern	0290	537.80	430.20	134.50	
CSS Luzern	0008	1320.60	990.50	290.50	
Easy Sana Martigny	0774	452.90	362.70	102.30	
Helsana Zürich	1562	558.00	502.20	139.50 55.80	dès le 3ème enfant
Intras Luzern	1529	799.80	599.90	176.00	
KPT Bern	0376	598.50	552.90	179.60	
Mutuel Martigny	1479	321.40	256.70	93.00	
Moove Sympany	0057	240.00	222.00	60.00	
ÖKK Landquart	0455	609.20	609.20	152.40	
Philos Martigny	1535	468.30	374.80	93.00	
Progrès Zürich	0994	179.50	161.60	44.90 18.00	dès le 3ème enfant
Provita Winterthur	0182	287.30	215.50	69.10	
Sanitas Zürich	1509	392.70	333.80	117.90	
SWICA Winterthur	1384	754.20	565.70	181.10	
Visana Bern	1555	689.70	483.00	193.40	
Vivao Sympany Basel	0509	635.20	508.20	158.90	

Assurance santé légale en France

Le catalogue des prestations de l'assurance de base légale française est extrêmement complet, mais seule une partie des frais est prise en charge. Selon le type de prestations, la participation aux coûts de l'assuré est comprise entre 20% et 40% du tarif légal.

Exemples :

- Traitement ambulatoire chez le médecin de famille et le médecin spécialiste (PaCo pour le PA : 30%) **
- Traitement stationnaire (PaCo pour le PA : 20%) **
- Frais de transport (PaCo pour le PA : 35%) **
- Traitement dentaire / remplacement de dent (PaCo pour le PA : 30%) **
- etc.

PaCo : ** participation aux coûts

PA : ** patient



Bilas

assurance de base bilatérale



Prestations fournies en Suisse

- Les frontaliers peuvent se rendre auprès du médecin et/ou de l'hôpital de leur choix (ne concerne pas le dentiste !)
- Lorsque des prestations ont été fournies dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins, le frontalier s'acquitte d'une franchise annuelle fixe de CHF 300.-, à laquelle s'ajoute une quote-part de 10% par facture (max. CHF 700.- par an).

Les frontaliers sont dans ce cas soumis au droit suisse.



Prestations fournies en France

- Helsana remet aux frontaliers le formulaire E-106 pour l'entraide en matière de prestations. Il est transmis à une Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) en France pour l'entraide en matière de prestations. Les frontaliers obtiennent ainsi une carte d'assuré locale (carte vitale) pour le traitement des frais de traitement dans le pays de résidence.
- Prise en charge des prestations de soins en nature.
- La participation aux coûts en France se fonde toujours sur les dispositions de la CPAM.

Les frontaliers sont dans ce cas soumis au droit français.

Les membres non-actifs de la famille d'un frontalier

Si le frontalier a des membres de famille ne percevant pas de rémunération, ceux-ci doivent tous être assurés auprès du même assureur que le frontalier.

Exception = si un des parents (épouse ou mari) travaille dans son pays de domicile ou touche des indemnités (ex. chômage...) = les membres de la famille non-actifs (enfants) doivent tous s'assurer dans le pays de domicile du parent y travaillant.

A noter qu'à l'âge de 20 ans révolu, si le jeune adulte n'a pas d'activité lucrative en Suisse (ex ; statue étudiant), il est tenu de s'assurer auprès de son pays de domicile. (régime de la sécurité sociale)

Demande d'affiliation, conditions d'admission

- Proposition d'assurance dûment complétée avec nom/prénom, adresse de domicile à l'étranger, date de naissance, état civil, nationalité, adresse de l'employeur en Suisse (adresse administrative en Suisse si souhaitée).
- Personnes de nationalité française – Permis G ou autorisation 120 jours
- Personnes de nationalité suisse – copie du contrat de travail ou attestation de travail avec date d'entrée en vigueur + attestation de domicile
- Date du début de l'assurance dans les 3 mois = rétroactif à la date du permis frontalier, après 3 mois = à la date de réception du contrat signé, au-delà de 6 mois = à voir avec le Service clients Etranger au 0844 468 448
- Personnes domiciliées auparavant en Suisse qui s'installent en France = voir avec le Service clients Etranger au 0844 468 448

Demande d'affiliation quand l'assureur actuel est une compagnie privée suisse ou française:

Attention, il est nécessaire de **TOUJOURS** demander au client son assureur actuel. Si le client est actuellement assuré auprès d'une assurance privée (Swiss Life, Allianz, ...) ou s'il a une assurance française (MMA, etc.), cela veut dire qu'il s'est fait libérer de l'obligation d'être assuré pour les soins en Suisse au début de son activité frontalière (droit d'option).

De ce fait, le client **NE PEUT PAS** conclure d'assurance auprès du Groupe Helsana (LAMal et LCA). Il a cependant la possibilité de demander l'exercice d'un nouveau droit d'option auprès du Canton où il travaille. <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/versicherungen/krankenversicherung/krankenversicherung-versicherte-mit-wohnsitz-im-ausland/versicherungspflicht/grenzgaengerinnen-ch.html>

Obligation de s'assurer

Personnes avec domicile à l'étranger

Liste des institutions cantonales pour l'exemption de l'obligation de s'assurer dans l'assurance-maladie

Le frontalier ayant **opté pour l'assurance privée française (ex: MMA)** et n'ayant jamais exercé à ce jour son droit d'option pour l'assurance de base suisse (BILAS) doit **contacter lui-même le service concerné (SAM Genève, OVAM Vaud, OCAM Neuchâtel) afin d'obtenir l'accord pour s'affilier au système LAMal :**

Changement de statut, par ex. : Changement de pays

GE Genève	Service de l'assurance-maladie Route de Frontenex 62 1207 Genève +41 22 546 19 00
VD Vaud	Office vaudois de l'assurance-maladie (OVAM) Chemin de Mornex 40 1014 Lausanne +41 21 557 47 47
NE Neuchâtel	Office cantonal de l'assurance-maladie OCAM Case postale 716 Espace de l'Europe 2 2002 Neuchâtel +41 32 889 66 30
VS Valais	Service de la santé publique Avenue du Midi 7 1950 Sion +41 27 606 49 00
FR Fribourg	Service de la Santé publique Route des Cliniques 17 1701 Fribourg +41 26 305 29 13
BS Bâle	Gemeinsame Einrichtung KVG Gibelinstrasse 25 4503 Solothurn +41 32 625 30 30
JU Jura	Caisse de compensation Rue Bel-Air 3 2350 Saignelégier +41 32 952 11 11

Demande d'affiliation quand l'assureur actuel est un autre assureur suisse LAMal:

Le frontalier ayant **opté pour l'assurance de base suisse (LAMal)** et qui désire changer d'assureur doit respecter les délais de résiliation légaux et indiquer son assureur actuel sur l'offre.

Formulaire E106:

Sera envoyé par Progrès au client dès l'enregistrement du contrat.

Ces formulaires doivent être remis par le client à l'organisme d'entraide dans son pays de domicile.



Pour la France ce sont les Caisses Primaires d'Assurance-Maladie CPAM du département de domicile
<http://www.nos-services.com/sante/>

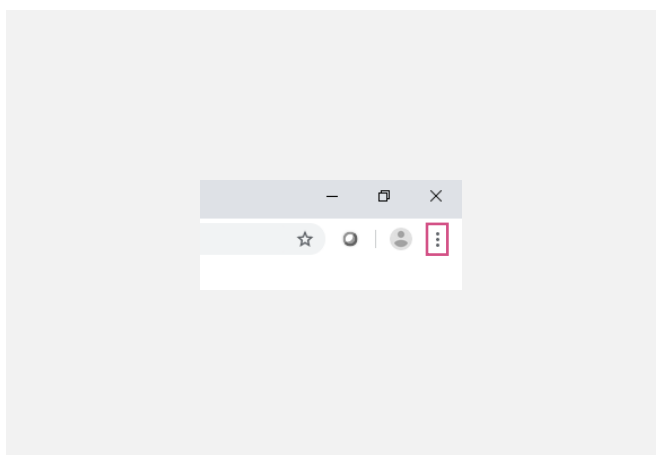
Fin de contrat de travail

La couverture d'assurance s'éteint au moment de la fin d'activité sur Suisse et à l'inscription au chômage (Pôle Emploi), il convient au client de contacter notre service client international pour les informer.

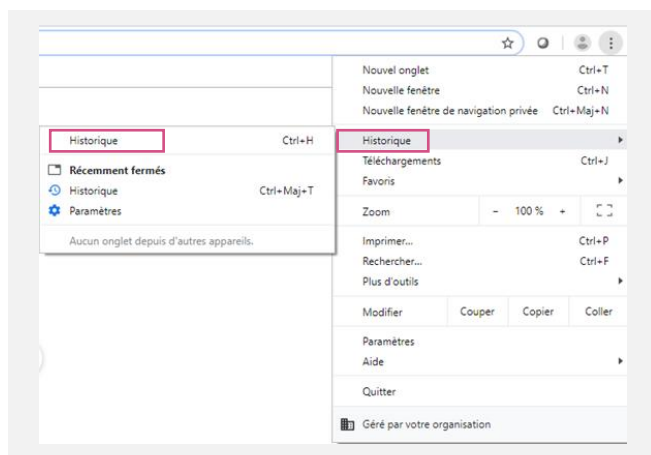
FAQ easySales et informations complémentaires

Que faire en cas de problèmes avec easySales?

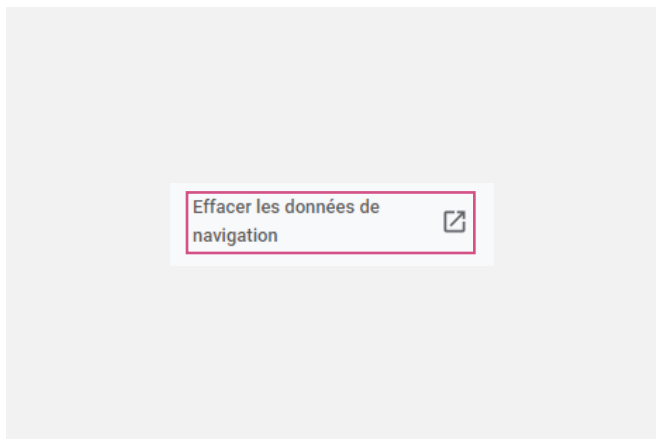
- 1 Utiliser Google Chrome comme navigateur de référence pour une performance optimale.
- 2 Utilisation du bon lien URL easySales : <https://portal.helsana.ch/offer-secure/>
- 3 Procéder à la suppression des caches et de l'historique dans le navigateur de référence avant utilisation.



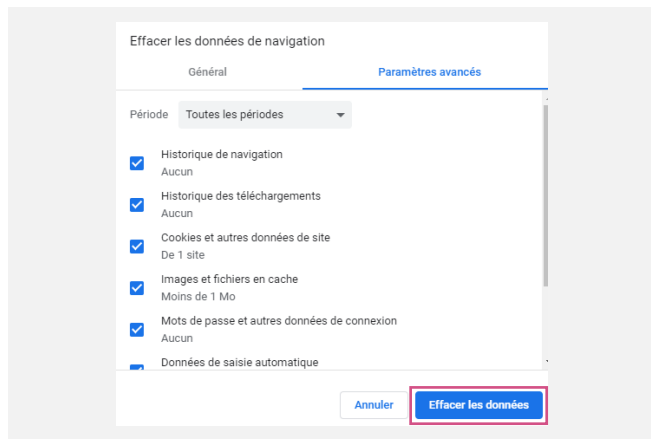
1



2



3



4

- 4 Si nécessaire, réinitialiser le mot de passe en utilisant l'option suivante : «j'ai oublié mon mot de passe» afin de le redéfinir.

Si des problèmes subsistent,
merci de contacter le SIR

@ sir@helsana.ch

Informations complémentaires

Rabais encaissement de primes	Paiement semestriel	0,5%
	Paiement annuel	1%

Téléphone en cas d'urgence à l'étranger



0041 58 340 16 11 Helsana

Vos contacts

Support Intermédiaires Romandie

Votre interlocuteur principal

Pour toutes les questions concernant :

- Relations commerciales
- Convention de collaboration
- Règlement et correction des commissions
- Formations produits
- Programme d'offres easySales
- Programme MyFinance
- Commande de matériel

sir@helsana.ch
058 340 22 71
058 340 20 76

Competence Center

Pour toutes les questions concernant :

- Traitement des propositions
- Report de couvertures
- Traitement des annulations
- Augmentation LCA
- Demandes attestation
- Modifications diverses (adresse, médecin, franchise, accident, etc.)

ccromandie@helsana.ch
058 340 16 60

Liens pour les différents portails

VPAP, accès à tous nos portails

<https://portal.helsana.ch/partnerlogin/>

easySales, accès à notre système d'offre

<https://portal.helsana.ch/offer-secure/auth>

Portail intermédiaires



easySales



Notes

Groupe Helsana

Case postale, 8081 Zurich, [helsana.ch](https://www.helsana.ch)

Le Groupe Helsana comprend Helsana Assurances SA, Helsana Assurances complémentaires SA, Helsana Accidents SA et Progrès Assurances SA.